



Publié sur *Espace Jeunes* (<https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be>)

[Accueil](#) > Peut-on me sanctionner si j'ai conduit après avoir bu de l'alcool ?

---

- [Notre réponse](#)
- [Références légales](#)
- [Documents types](#)
- [Articles 34 à 37/1 et 59 à 61 de la loi du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière.](#) [1]
- [Article 8.3 de l'arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique.](#) [2]
- [Tableau de synthèse : sanctions en cas d'ivresse ou de drogue au volant.](#) [3]
- [Tableau de synthèse : sanctions au moment de l'infraction en cas de conduite sous influence d'alcool.](#) [4]
- [Tableau de synthèse : sanctions devant le tribunal de police en cas de conduite sous influence d'alcool.](#) [5]

Mise à jour :

Mercredi 10 Juillet 2019

---

Applicable en :

- Région wallonne
- Région de Bruxelles-Capitale

- Région flamande
- [Imprimer cette question](#)
- [Envoyer par e-mail](#)
- [Réagir à cette fiche](#)

Cela dépend du taux d'alcool dans votre sang (on parle d'intoxication alcoolique) et de votre état d'ivresse.

En principe, boire une bière « ne vous met pas dedans »... sauf si vous avez bu une spéciale très corsée !

Pour savoir s'il y a une [infraction](#) [6], on mesure votre **taux d'imprégnation ou d'intoxication alcoolique**, par un test objectif et scientifique.

Vous êtes sanctionné si vous avez au moins :

- **0,5 grammes d'alcool par litre de sang** si on mesure votre imprégnation alcoolique dans votre sang (par une prise de sang et une analyse sanguine);
- ou **0,22 mg d'alcool par litre d'air** si on mesure votre imprégnation alcoolique dans votre haleine (le fameux test pour lequel il faut souffler).

Mais **les sanctions** (principalement amende et retrait de permis) **s'aggravent selon la concentration d'alcool** dans votre sang.

En plus de votre intoxication alcoolique, les policiers peuvent contrôler votre **état d'ivresse**.

Cette notion est subjective, et se vérifie par des signes tels que désorientation, perte d'équilibre, paroles incohérentes, vomissements, agressivité, etc.

Par exemple, le conducteur bredouille, titube, a une mauvaise orientation dans le temps et l'espace, sent l'alcool, a les pupilles dilatées, etc.

L'[état d'ivresse](#) est un état dû à l'alcool mais indépendant du taux d'alcool dans le sang. En raison de leur corpulence et leur physiologie, certaines personnes sont en état d'ivresse sans avoir consommé énormément d'alcool, alors que d'autres peuvent boire beaucoup avant d'atteindre l'état d'ivresse.

Si l'[état d'ivresse](#) est constaté, votre dossier est envoyé au tribunal de police, **les sanctions peuvent être plus lourdes**.

Vous risquez un retrait de permis pendant au moins un mois, et vous devez repasser un examen médical et un examen psychologique pour le récupérer.

Si vous êtes reconnu en état d'ivresse, **votre assurance peut se retourner contre vous**, et vous demander de lui rembourser ce qu'elle a dû payer pour vous.

Attention, les **taux d'alcool dans le sang ou dans l'haleine sont plus sévères pour certains conducteurs**, notamment les conducteurs de camions ou de véhicules transportant des personnes (autobus, etc.).

©Droits Quotidiens asbl

Ces questions réponses constituent une source d'information générale. Leur exploitation de manière indépendante doit faire l'objet de la plus grande prudence. Il est vivement conseillé de vérifier l'applicabilité au cas spécifique.

✖

## Envoyer par e-mail

Votre nom \*

Votre e-mail \*

E-mail du destinataire \*

Sujet \*

Message \*

Envoyer

✖

# Réagir à cette fiche

Votre nom \*

Votre e-mail \*

Sujet \*

Message \*

Envoyer

**URL source:** <https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be/fr/question/peut-me-sanctionner-si-jai-conduit-apres-avoir-bu-de-lalcool>

## Liens

[1] [http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi\\_loi/change\\_lg.pl?language=fr&la=F&cn=1968031631&table\\_name=loi](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=1968031631&table_name=loi)

[2] [http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi\\_loi/change\\_lg.pl?language=fr&la=F&cn=1975120131&table\\_name=loi](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=1975120131&table_name=loi)

[3] <https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be/fr/system/files/documents/tab-pen-sanctionroulageivressedrogue201907.pdf>

[4] [https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be/fr/system/files/documents/tab-pen-sanctionroulagealcoolaumomentdelinfraction201807\\_0.pdf](https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be/fr/system/files/documents/tab-pen-sanctionroulagealcoolaumomentdelinfraction201807_0.pdf)

[5] <https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be/fr/system/files/documents/tab-pen-sanctionroulagealcooltpolice201807.pdf>

[6] <https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be/fr/lexique/infraction-penalessinfraction>